

Le Droit et la rénovation de la Basse-Ville d'Ottawa : les balbutiements d'un journalisme engagé dans le dossier de l'aménagement urbain

Anne Gilbert, Kenza Benali et Caroline Ramirez

Les journaux des communautés francophones minoritaires en
Amérique du Nord
Numéro 35, printemps 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026409ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1026409ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)
1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gilbert, A., Benali, K. & Ramirez, C. (2013). *Le Droit et la rénovation de la Basse-Ville d'Ottawa : les balbutiements d'un journalisme engagé dans le dossier de l'aménagement urbain*. *Francophonies d'Amérique*, (35), 117–139.
<https://doi.org/10.7202/1026409ar>

Résumé de l'article

Lorsque la municipalité d'Ottawa approuve en 1966 le plus vaste projet de rénovation urbaine jamais entrepris au Canada, à savoir celui de l'est de la Basse-Ville, le principal quartier francophone de la capitale, le journal *Le Droit* affiche un enthousiasme débordant. Il n'hésite pas à soutenir cette initiative, née d'une volonté de moderniser un centre-ville marqué par l'insalubrité. Il faudra attendre près d'une dizaine d'années, lorsqu'une grande partie du plan aura été réalisée, pour assister à un revirement dans la position du journal, qui constate alors les effets dévastateurs de la rénovation urbaine sur les conditions de vie des habitants. Les prises de position initiales des journalistes ont été influencées par le manque d'expertise des informateurs issus de la communauté locale. Les spécificités du journalisme de proximité desservant une population minoritaire ont ainsi joué un rôle dans la couverture du *Droit*. Telle est la thèse que nous explorons ici, à travers l'analyse de contenu du journal sur une période de près de 15 ans.

Le Droit et la rénovation de la Basse-Ville d'Ottawa :
les balbutiements d'un journalisme engagé dans le
dossier de l'aménagement urbain¹

**Anne Gilbert
Kenza Benali
et Caroline Ramirez**

Université d'Ottawa

LE 21 MARS 1966, le Conseil municipal d'Ottawa approuve pour l'est de la Basse-Ville, où se trouve le principal quartier francophone de la capitale, le plus vaste projet de rénovation urbaine jamais entrepris au Canada. Le journal *Le Droit* l'en félicite aussitôt, tout en souhaitant que le projet se concrétise rapidement (Bernier, 1966a). Selon le quotidien, « la vie sera plus agréable dans des logements pour le moins convenables, dans un paysage plus joli, avec des parcs et des commodités récréatives, sans oublier le domaine scolaire ». À peine deux ans plus tard, le journal se montre déjà plus circonspect envers le projet, s'interrogeant sur la nécessité de « tout détruire, simplement pour le fait de répondre aux demandes d'un plan d'ensemble » (Béland, 1968a). Le journal finira par critiquer la rénovation de plus en plus vigoureusement, jusqu'à dénoncer « les lenteurs et les erreurs des saltimbanques municipaux » (Ouimet, 1977a).

La capacité d'évaluer directement sur le terrain les effets de la rénovation sur le paysage et sur les changements de population dans le quartier (Brunet, 1973a, 1973b et 1973c) explique en partie que la position du journal se soit modifiée puisqu'aucun observateur à l'époque ne pouvait nier que la communauté avait été fragilisée. *Le Droit* s'interroge même sérieusement, dès le tournant des années 1970, sur le rôle de la Ville dans le dossier : aurait-elle « failli à ses obligations » (Dugas, 1972)? Mais d'autres facteurs, qui relèvent davantage de la pratique journalistique que des réalités du terrain, influencent aussi le positionnement du journal

¹ La recherche a été réalisée dans le cadre du Chantier Ottawa, projet mené au CRCCF grâce à une subvention de développement de partenariat du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (2011-2014, n° 30629-122099).

dans le dossier de la rénovation urbaine de la Basse-Ville. C'est la thèse que nous explorons ici à travers l'analyse de contenu du journal sur une période de près de quinze ans.

Il existe un certain nombre d'études consacrées à l'analyse des pratiques journalistiques en milieu minoritaire francophone au Canada (Watine, 1993; Corriveau, 1998; Fabris et Beauchamp, 2002; Beauchamp et Watine, 2006; Bernier, 2010). Elles attestent toutes le militantisme des journalistes qui travaillent dans la presse écrite ou encore dans les médias électroniques au Canada français, soumis comme ils le sont à ce que Marc-François Bernier (2010) nomme la « pression communautaire » en milieu minoritaire. Celle-ci se manifesterait surtout lors des rencontres des journalistes avec leurs sources, parmi lesquelles les dirigeants institutionnels et les porte-paroles officiels occupent une place importante. De l'avis des journalistes qui ont participé à la recherche menée par Papillon Fabris et Michel Beauchamp sur la pratique journalistique en Ontario français, les leaders de la communauté s'attendraient à bénéficier de la meilleure couverture médiatique possible et à voir leurs opinions reprises par les journalistes (Fabris et Beauchamp, 2002). Ces derniers ont ainsi, pour la plupart, le sentiment d'être les relayers d'information des chefs de file francophones de leur milieu. La popularité des dossiers reflète les liens étroits qu'entretiennent ces journalistes œuvrant en milieu minoritaire avec les élites locales : ces dossiers se répartissent selon trois champs d'intérêt, soit la langue, la politique et l'éducation, domaines dans lesquels les organismes franco-ontariens, par exemple, se sont le plus investis historiquement et ont mené les luttes les plus vigoureuses.

Alors que s'entame le projet de rénovation de la Basse-Ville Est, la ville et son aménagement ne font pas partie des préoccupations de la communauté franco-ontarienne. Les rues, les maisons, les commerces, les institutions, les parcs et autres éléments constituant le cadre de vie physique des habitants retiennent moins l'attention que les connaissances tissées au fil du quotidien et les activités scandant le rythme des semaines et des saisons². Les enjeux municipaux se limitent alors aux questions d'aqueduc et d'égout, de collecte des ordures ménagères, etc. Les taxes étant peu élevées, on vote davantage pour les candidats que l'on connaît

² L'ouvrage produit à partir des témoignages de résidents de la Basse-Ville en 1977, intitulé *La Basse-Ville Ouest c'était...*, le montre bien (Bonin *et al.*, 1977).

et dont on apprécie la personnalité qu'en fonction de leur capacité à prendre des décisions face à ces différents enjeux. Affectés à la couverture du plan de rénovation urbaine de la Basse-Ville, les journalistes, parmi lesquels ceux du *Droit*, seul quotidien de langue française en Ontario, possèdent également peu d'expérience en matière d'urbanisme. Ce manque d'expertise deviendra problématique lorsqu'il leur faudra trouver les principales sources d'information pour documenter le dossier. Si les journalistes peuvent, dans certains cas, se servir de contacts personnels, tels les échevins ou les maires de langue française qu'ils connaissent, ils doivent le plus souvent avoir recours aux sources officielles, comme celles qui émanent du bureau du directeur du réaménagement urbain. Leur logique d'action traditionnelle est ainsi modifiée, du moins dans les premières années du projet. Ce changement transparait dans la couverture des événements et la ligne éditoriale du journal. La création du Comité du réveil de la Basse-Ville Est en 1968 viendra changer la donne, les journalistes trouvant chez les membres de l'organisme des interlocuteurs capables de les renseigner et de les aider à développer une opinion différente de celle véhiculée par la Ville d'Ottawa et ses partenaires des gouvernements provincial et fédéral. Le journal deviendra en quelque sorte le relais du comité de citoyens, comme il l'était déjà pour divers organismes franco-ontariens dans d'autres dossiers. La nomination de courriéristes municipaux, qui développeront une expertise en urbanisme, aura aussi un impact sur la position du *Droit*.

Notre objectif est d'analyser la couverture de la rénovation urbaine de l'est de la Basse-Ville d'Ottawa telle qu'offerte par le *Droit*, depuis la naissance du projet au milieu des années 1960 jusqu'aux derniers commentaires du journal en 1978. Quelque 85 articles ont été utilisés, sélectionnés parmi une collection de plus de 420 articles sur le quartier constituée par nos soins³. Jugés particulièrement représentatifs de la position du *Droit*, seuls les articles figurant à la une du journal, les

³ Une lecture systématique des microfilms du *Droit* a été menée pour la période de 1960-1967. Les autres articles ont été tirés des revues de presse réalisées par le Comité du réveil de la Basse-Ville et conservées dans les archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF). Nous remercions Dany Boutin, Kayla Cloutier, Kathleen Goulet, Laurence Côté-Roy et Jacob Sammon de leur appui dans ce travail ainsi que le Programme d'initiation à la recherche au premier cycle (PIRPC) de l'Université d'Ottawa. Caroline Ramirez a assuré la coordination de la recherche.

éditoriaux, les textes accompagnés de photographies ainsi que les grands dossiers ou reportages produits sur le sujet ont été retenus aux fins de cette étude. Nous avons consigné les grandes idées du contenu dans un tableur, en portant une attention particulière aux acteurs cités et à leur vision du quartier et des enjeux entourant ses transformations. Nous avons procédé à une classification des articles, selon qu'ils prenaient position pour ou contre le projet de rénovation urbaine ou tentaient d'adopter un ton neutre. Nous présentons les résultats de la recherche de façon chronologique, en nous attachant, d'une part, à la façon dont le journal présente la rénovation urbaine de la Basse-Ville Est – au « cadrage » qu'il lui donne, pour reprendre un terme cher aux études sur les médias (Gilbert et Brosseau, 2002) – et, d'autre part, au vocabulaire utilisé pour traiter du grand « chambardement humain » qu'a causé le réaménagement du quartier (Bernier, 1966c). Nous distinguons trois grandes étapes : celle de l'appui du *Droit* au projet, celle de sa remise en question et, enfin, celle de sa véritable critique, avec pour chacune d'entre elles le recours à des sources passablement différentes. La position du *Droit* sera présentée à l'aide d'articles choisis, illustrant ces trois « moments » de la couverture des événements reliés à la rénovation de la Basse-Ville Est.

***Le Droit*, 1965-1968 : l'écho des urbanistes municipaux**

« Le visage de la Basse-Ville sera entièrement transformé : un vaste projet de rénovation [est] à l'étude pour ce secteur d'Ottawa », révèle la une du *Droit*, le 4 novembre 1965 (Rocque, 1965). « Donnera-t-elle un souffle de vie nouveau à la Basse-Ville ou la conduira-t-elle à la disparition? », s'interroge ensuite le journaliste, faisant écho aux propos tenus par l'échevin Jules Morin, avant d'ajouter aussitôt que celui-ci n'est pas « contre le projet » à moins qu'il n'implique le déplacement contre son gré de la population du quartier. Suit un ensemble d'information sur l'étude, les premières recommandations et l'accord de principe de la Ville au projet. Le texte présente la liste exhaustive des mesures préconisées par les « spécialistes » à ce stade, mesures portant essentiellement sur le réaménagement du réseau routier et la réfection des infrastructures. L'article évoque aussi le projet de construction d'une école secondaire. Enfin, sont nommés des organismes du quartier qui participent à l'étude. L'article qui se veut informatif présente un contenu neutre. La légende qui accompagne la photo d'un taudis, indiquant que « ceci disparaîtrait avec

la rénovation urbaine », ne laisse aucun doute quant à l'appui du journal au projet, ce dont témoignent les trois premiers éditoriaux qui portent sur la rénovation urbaine. Le 23 mars 1966, Gérard Bernier affirme que « notre journal ne peut que féliciter les édiles d'avoir approuvé ce vaste programme et souhaite qu'il se concrétise complètement » (1966a). Le projet « a d'autant plus de mérite qu'il a tenu compte de la démographie, ainsi que du caractère résidentiel et commercial de cette partie de la ville ». Le surlendemain, Bernier souligne le potentiel de transformation sociale du quartier qu'entraînerait la construction d'une école secondaire (1966b). Et, le 20 juin, il conclut en soutenant que le projet « est en soi une amélioration considérable pour la ville et les premiers intéressés » (Bernier, 1966c).

Le journaliste est toutefois catégorique : *Le Droit* n'appuiera le projet de réaménagement de la Basse-Ville d'Ottawa qu'à la « condition *sine qua non* que l'on respecte intégralement l'entité sociale propre à ce secteur » (Bernier, 1966a). Gérard Bernier le rappellera une nouvelle fois dans son éditorial du 20 juin, avant d'inviter les autorités municipales à prendre certaines précautions pour éviter un exode massif de la population du quartier (Bernier, 1966c). Il évoque aussi la menace que constituerait la construction d'une école secondaire de langue anglaise à l'égard du caractère francophone et catholique du secteur.

Le ton est ainsi donné aux textes que publiera *Le Droit* sur cette question durant les deux années suivantes, soit jusqu'à la mise en chantier du projet à l'été 1968 et à la mobilisation citoyenne qu'elle engendrera. Les quelque 25 articles « substantiels » publiés sur la question durant cette courte période, parmi lesquels cinq éditoriaux et une invitation au débat⁴, adoptent en effet sensiblement la même position, celle de l'appui à la rénovation urbaine si le projet respecte la volonté des résidents de demeurer dans le quartier, puisque les journalistes s'abreuvent aux mêmes sources, parmi lesquelles les autorités municipales tiennent le haut du pavé.

Ainsi, *Le Droit* tient ses lecteurs informés de la progression du dossier. Il rend compte, entre autres, des études et des plans (Rocque, 1966a ; Béland, 1967 et 1968b⁵), des projets immobiliers (*Le Droit*, 1968a),

⁴ Le texte est placé sous la rubrique « Question du jour ».

⁵ Nous faisons référence aux articles les plus représentatifs du cadrage utilisé pour présenter le dossier.

du projet d'école (*Le Droit*, 1966a, 1966b et 1967c), des engagements financiers de la Ville (Béland, 1968d), des subventions de la Société centrale d'hypothèques et de logement (Béland, 1968b), des achats et expropriations (Rocque, 1967), des programmes d'aide aux propriétaires déplacés (*Le Droit*, 1967a), et des logements sociaux (*Le Droit*, 1967b). On y donne quantité de renseignements sur les échéanciers et les aménagements projetés, reprenant les déclarations du maire, des commissaires, du directeur du service d'urbanisme, et de Peter Burns, directeur du réaménagement urbain. Le propos est résolument positif.

Un texte publié le 12 mars 1968 constitue un très bon exemple du type d'articles publiés au cours de cette période (Béland, 1968b). « Le grand plan de réaménagement urbain de l'est de la Basse-Ville sera enfin réalisé. Dès cet été, la ville d'Ottawa sera dotée de plusieurs autres logements publics », souligne *Le Droit*, tout en rappelant les importantes contributions financières des gouvernements fédéral et provincial au projet. Les sous-titres ainsi que la légende de la photo qui accompagne l'article sont particulièrement évocateurs de l'enthousiasme du journal pour la rénovation qui s'annonce. Guy Béland, signataire de l'article, rappelle la tenue de soirées d'information : « Les résidents de la Basse-Ville seront renseignés sur toutes les phases et les détails du projet de réaménagement ». Il souligne que l'aspect physique du quartier ne sera pas modifié et que les familles pourront y demeurer, comme elles le souhaitent en grande majorité. Le journaliste reprend également à son compte les propos tenus par Peter Burns : les familles à faible revenu pourront obtenir des logements à loyer modique qui seront construits dans le secteur. L'article présente les pronostics établis par le directeur du réaménagement urbain quant à l'offre et à la demande de logements sociaux et endosse son commentaire dans lequel il donne l'assurance que l'espace nécessaire à leur construction est prévu par le plan.

Le Droit n'exprime ses réserves qu'à de rares occasions. L'épisode au cours duquel quelque 500 résidents signent une lettre remettant en question l'approche choisie en matière de logement a été marquant à cet égard (Rocque, 1966b). Ces propriétaires, réunis au sein d'un comité présidé par Pierre Mercier, s'érigent contre l'absence de terrains réservés à la construction de maisons individuelles ou de duplex et déposent une lettre de protestation auprès des instances municipales, un événement largement couvert par *Le Droit*. Cependant, le journal s'empresse dès

le lendemain de souligner que le dialogue a été rétabli entre les citoyens du secteur et l'administration municipale (Rocque, 1966c). Le maire Don Reid n'aurait « jamais eu vent des doléances des contribuables du secteur ». Gérard Bernier, dans un éditorial paru quelques jours plus tard, qualifiera d'ailleurs la situation d'« imbroglio », en raison de l'importance accordée « aux conditions spéculatives » (1966c). Le journaliste n'en conclut pas moins son texte en invitant les citoyens à être vigilants. « Il n'y a pas de fumée sans feu. Il ne faudrait pas croire que ce dernier ne couve pas encore sous la cendre... Il y aura une assemblée, à la salle Ste Anne, mardi soir, à 8h. Que toute la population concernée et nos représentants à l'hôtel de ville répondent avec empressement à cette invitation. Il y va de leur propre intérêt et de celui de l'élément francophone en général. »

Le Droit assure aussi la couverture d'une autre controverse, celle qui oppose M^{fr} Charles-Auguste Demers, curé de la paroisse Sainte-Anne, à Peter Burns concernant la décision de la Ville de privilégier la construction de logements à loyer modique. Le premier demande qu'on ne néglige pas les propriétaires plus fortunés, grâce auxquels s'est édifiée la paroisse, bien qu'il reconnaisse la très grande vulnérabilité socioéconomique d'une forte proportion des familles du quartier. Le second défend son intention de favoriser le logement social. Le journal tentera d'afficher une certaine neutralité dans le débat, soulignant au passage les compromis que la Ville accepterait de faire afin « d'accommoder ceux qui ne veulent pas rester en appartement » (Béland, 1968c). *Le Droit* adopte aussi un ton assez conciliant envers la Ville dans l'éditorial qu'inspirent les événements, rédigé le 19 mars 1968 par Marcel Gingras (1968a). Tout en reconnaissant la justesse des propos de M^{fr} Demers, le journaliste souligne que la Ville a l'intention de donner la priorité aux habitants du secteur lorsque sera venu le temps de le repeupler. Marcel Gingras rédigera un autre éditorial sur la question le 1^{er} juin (1968b). Puisant cette fois à même le contenu d'un numéro spécial du périodique *Le Carrefour*, journal local de la Basse-Ville, il invite les résidents à la vigilance et à exiger que l'on construise suffisamment de logis pour les familles nombreuses. Le journaliste conclut en revanche que, dans ce contexte de « grand dérangement », « les avantages de l'entreprise l'emportent sur les désavantages ».

Au cours de la même période, un seul article détonne par son propos nettement plus critique. Il est signé par Guy Béland le 27 janvier 1968 et porte le titre suivant : « Le quartier By demeurera-t-il français? »

(1968a). Son auteur n'hésite pas à soutenir que les plans initiaux, visant à maintenir la population dans le quartier, ne sont pas respectés. De nombreuses familles qui ont vendu leur propriété à la Ville ont déménagé ailleurs, en attendant que soient construits les logements promis. Or « ces personnes seront si bien installées, qu'elles ne voudront probablement pas revenir ». Ce constat nourrit la crainte de voir le caractère francophone du quartier sérieusement compromis à long terme. Le texte s'appuie sur les allégations de M^{gr} Demers, selon lequel le projet « risque d'amener l'élimination de ce bastion canadien-français qu'est le secteur de la Basse-Ville ». En outre, l'article remet en question l'ampleur du projet. Tout en reconnaissant l'état de délabrement du quartier, son auteur se demande s'il faut « tout détruire, simplement pour le fait de répondre aux demandes d'un plan d'ensemble ». Guy Béland adoptera le même ton dans une série de quatre articles, qui paraîtront à la une du journal entre le 31 mars et le 3 avril de l'année suivante (1969a, 1969b, 1969c et 1969d). Ces textes seront l'amorce d'une prise de position beaucoup plus nuancée du *Droit* à l'égard du projet de rénovation urbaine.

***Le Droit*, 1968-1973 : la voix des citoyens**

Le Comité du réveil de la Basse-Ville Est est mis sur pied le 28 novembre 1968. Le même jour, à la une, *Le Droit* salue avec enthousiasme la formation de ce nouvel organisme « unique en son genre », dont la direction et les projets « ne dépendront d'aucun corps politique, administratif ou religieux. Ce sont les résidents eux-mêmes qui seront invités à faire part de leurs problèmes et exprimer leurs opinions sur la manière d'envisager la réalisation de ce projet qui changera complètement la face de la Basse-Ville » (*Le Droit*, 1968b). Le journal publie dès le lendemain un article particulièrement étoffé sur les questions débattues lors de la rencontre d'inauguration du comité, au cours de laquelle plusieurs acteurs municipaux ont pris la parole. L'article fait ressortir jusque dans son titre à quel point le projet est source de « grandes préoccupations » pour les résidents du quartier (*Le Droit*, 1968c). Il présente les enjeux soulevés par Robert Lachaine, président du nouveau comité : il y est notamment question du périmètre touché par la rénovation, de l'ampleur de la démolition, des normes régissant les coûts d'achat des propriétés, du processus d'évaluation, mais également des droits des résidents à être traités avec justice et humanité. Un éditorial signé Louis Rocque le 13 mars 1969 fait état des

mêmes controverses, tout en évoquant aussi le coût des loyers proposé par la Ville pour les logements subventionnés (1969).

Les débats qui opposeront les autorités municipales aux résidents au cours des années suivantes sont ainsi annoncés. Parmi les sujets qui feront la manchette du *Droit* dans la trentaine d'articles⁶ – incluant cinq éditoriaux – que nous avons analysés pour la période qui va de l'automne 1968 à l'été 1973, on trouve : les expropriations (Rocque, 1969), les compensations versées par la Ville aux propriétaires délogés (*Le Droit*, 1968c; Guibord, 1972c), la construction de logements sociaux (Béland, 1969a), le projet de coopérative d'habitations du parc Beausoleil (Demers, 1972; Guibord, 1972b), le besoin d'un centre communautaire (Béland, 1971), etc. L'attention du journal se déplace ainsi de la technicité du plan d'urbanisme vers les résidents et leurs préoccupations. On remarque aussi un changement de ton de la part du *Droit*. Ainsi, après avoir donné son appui au projet, le quotidien se fait maintenant plus critique. Il évoque le droit du citoyen à l'information ainsi que sa nécessaire participation à la prise de décision concernant l'aménagement du territoire qu'il occupe. De nombreux textes portent sur la mobilisation des résidents du quartier et sur leurs relations avec les élus et les fonctionnaires. C'est donc dans une tout autre perspective, et en s'appuyant sur des sources différentes de celles utilisées au cours de la période précédente, que le journal aborde désormais le dossier.

Soucieux de répondre aux « nombreuses demandes de renseignements au sujet du projet de réaménagement urbain de l'est de la Basse-Ville », *Le Droit* publie une série de quatre articles sur le dossier au printemps 1969. Il y est particulièrement sévère à l'égard du processus de rénovation, suite à une enquête menée auprès des responsables du projet et « de ceux [qui sont] intimement touchés par ses effets ». Guy Béland, l'auteur des textes, rappelle l'exaspération des résidents alors que « rien ne bouge encore... après trois ans » (1969a). Il relate à cet effet, à la une du journal, la rencontre qu'il a eue avec Peter Burns, et les explications que lui a fournies ce dernier. L'opposition des citoyens serait responsable des retards, soutiendra le directeur du réaménagement urbain. Pierre Mercier, ancien président

⁶ Il y a très peu d'articles datant de 1970 et 1971 dans les dossiers du Comité du réveil de la Basse-Ville, période durant laquelle il n'y a apparemment pas eu de revue de presse systématique. Certains articles substantiels pourraient donc avoir été omis.

du défunt comité des résidents, alléguera au contraire que cette participation était nécessaire pour donner au projet sa dimension humaine. Ce deuxième article donne aussi la parole à Gérard Lévesque, l'éditeur du *Carrefour*. Celui-ci insiste sur la nécessité de fournir aux citoyens une « information permanente » (Béland, 1969b). Le troisième article porte cette fois sur l'absence de communication entre les technocrates et les résidents. De l'avis de Guy Béland, les deux groupes seraient favorables au projet, mais n'auraient pas eu l'occasion de se le dire, vu l'absence de participation des citoyens au comité mis en place par la Ville au début du projet, qui n'aurait pas eu la représentativité attendue. Par ailleurs, le Comité du réveil, créé l'année précédente, n'aurait pas, selon lui, les moyens de ses ambitions, ne faisant que « réagir aux décisions déjà prises » (Béland, 1969c). Toutefois, *Le Droit* donne encore une chance au projet : « Malgré tous ces tâtonnements, ces tiraillements, ces dérangements et ces craintes, le projet de réaménagement communautaire de la Basse-Ville reste une très belle expérience humaine », de déclarer Guy Béland dans le quatrième et dernier article de la série (1969d). Il invite les fonctionnaires, les politiciens et les citoyens à agir de concert, afin que tous puissent bénéficier du projet.

Le Droit est donc toujours en faveur du projet de rénovation urbaine de la Basse-Ville Est mené par la Ville. Pour Guy Béland, le plan revu et adopté par le Conseil municipal le 8 avril 1969 après trois ans de discussions entre les citoyens et les fonctionnaires, répondra aux besoins communautaires des Canadiens français du quartier, notamment par la construction d'une école secondaire française, d'une salle paroissiale et du Patro (1969e). Il précise que « tous les résidents du quartier pourront rester dans la Basse-Ville s'ils le désirent. Toutefois, il est clair que ces derniers devront demeurer dans des maisons en rangée ou dans des immeubles résidentiels ». Selon le journaliste, ce plan diffère très peu du premier qui avait été présenté en 1966.

C'est un des derniers articles du *Droit* à adopter un ton positif à l'égard de la rénovation urbaine de l'est de la Basse-Ville. À partir de 1969, le journal se fait plus critique, emboîtant ainsi le pas aux reproches de plus en plus virulents des représentants de la population. De nombreux articles font état de leur absence de participation à la prise de décision et de leur frustration devant le manque d'information. Les titres utilisés par le quotidien pour rendre compte du mécontentement

des citoyens ne laissent aucun doute quant à ses propres allégeances : « Reid sommé de rencontrer les citoyens de la Basse-Ville » (Lévesque, 1969), « Sentiment de frustration chez les citoyens » (Guibord, 1972a), « Le comité de citoyens dénonce la bureaucratie » (Guibord, 1972b), « Les citoyens mettent en doute la logique du maire Benoit » (*Le Droit*, 1973b). *Le Droit* se fait par ailleurs l'écho des revendications des citoyens pour ce qui touche les espaces de vie communautaire, dont le maintien du Patro dans le secteur et la construction d'une piscine extérieure. La controverse autour de l'aréna lui fournit l'occasion de se positionner dès novembre 1970 aux côtés des résidents du quartier. « Une [*sic*] aréna, oui, mais pas chez nous », peut-on lire sous le titre « Les gens de la Basse-Ville savent ce qu'ils veulent » (Béland, 1970). Le journal continuera de jouer le rôle de porte-parole de la communauté dans ce dossier, par exemple, en approuvant la décision des citoyens de rejeter le projet de construction d'un aréna dans le quartier, considérant que « les priorités de 1972 devaient être la coopérative Beausoleil et la construction du centre communautaire » (Guibord, 1972a). L'article est accompagné d'une photo du conseiller Pierre Benoit, las et déstabilisé par une telle réaction. Dans un éditorial daté du 18 septembre 1972, Marcel Gingras considère comme « d'excellentes nouvelles pour la Basse-Ville » l'émission prochaine du permis de construction de la coopérative du parc Beausoleil et le fait que Pierre Benoit, devenu maire, « consultera les intéressés afin de savoir d'eux-mêmes où ils désirent voir s'élever l'aréna. [...] Voilà ce que l'on nomme de la démocratie de participation. Les citoyens participeront à la prise de décision » (Gingras, 1972). Le journaliste conseille au maire de poursuivre dans cette voie, ce qui « lui évitera de nombreux ennuis ». Il ajoute toutefois : « Il ne faut pas se méprendre. Il peut arriver et arrivera probablement que, même après consultation, M. Benoit devra prendre des décisions qui déplairont à quelques-uns ou même à plusieurs. Élu pour gouverner, un conseil municipal doit assumer ses responsabilités, même au risque de se rendre impopulaire à certains moments ». *Le Droit* se réserve ainsi la possibilité d'appuyer ce maire francophone, le temps venu.

Ce qu'il fera dans une série d'articles parus quelques mois plus tard, qui font état des « tiraillements » entre les représentants de la population et la Ville. Après avoir rappelé l'engagement du maire Benoit que « de la rénovation avec les bulldozers, il n'y en aura plus », le journal lui offre son soutien : « Le maire a donné libre cours à son amertume mardi » devant les critiques répétées des « leaders populaires » (Landry,

1973a). Le 3 avril 1973, « le maire soulign[e] de nouveau les problèmes occasionnés par la multiplicité des porte-paroles dans la Basse-Ville » ainsi que leurs incessantes volte-face (*Le Droit*, 1973a). *Le Droit* présente divers exemples utilisés par le maire pour étayer ses propos et reprend également ses déclarations selon lesquelles les « dits » représentants de la Basse-Ville se servent des médias pour alimenter la bisbille : « Ils nous parlent continuellement par l'entremise des journaux. Ça me fend la face » (*Le Droit*, 1973a). L'éditorial publié le même jour et intitulé « Une saine colère du maire Benoit » (Gingras, 1973c) confirme la position du journal : « La colère du maire s'explique donc. Elle se comprend et on l'approuve », écrit Marcel Gingras. Il s'empresse d'ajouter toutefois : « En approuvant sa colère, nous ne retirons nullement l'appui accordé au projet d'action juridique des citoyens de la Basse-Ville contre la municipalité. » Reprenant les propos mêmes du maire selon lequel la rénovation n'aurait jamais dû se faire telle qu'elle s'est faite et que, dans plusieurs cas, « il aurait fallu restaurer et non démolir et reconstruire », le journal soutient qu'une telle action judiciaire aurait même dû être exercée plus tôt, soit dès l'annonce de la rénovation du secteur. « La rénovation s'imposait dans le secteur, c'est indiscutable, mais on aurait dû y procéder avec plus d'égards à l'endroit des personnes touchées » (Gingras, 1973b).

***Le Droit*, 1973-1978 : la parole des journalistes**

Le discours du *Droit* se durcira encore lors de la rentrée de 1973. Deux séries d'articles, signées par Gilbert Brunet et annoncées à la une du journal, donneront le ton. La première série présente le fruit d'une enquête menée par un groupe d'étudiants de la région et rendue publique en septembre (Brunet, 1973a, 1973b, 1973c). La seconde, publiée en octobre, rapporte les réactions du maire Benoit, de Lorry Greenberg, commissaire responsable de la rénovation urbaine, et de Douglas Wurtele, directeur du service d'aménagement communautaire, devant ces résultats (Brunet, 1973d, 1973e). *Le Droit* dresse ainsi le portrait de la population du quartier, tel que l'a présenté l'étude. Il fait état de la diminution de la population et de son vieillissement, de la proportion importante de locataires ainsi que du taux de chômage élevé. On met de l'avant le problème de l'anglicisation des résidents. Cette première série d'articles insiste également sur le lien direct entre la rénovation urbaine et l'appauvrissement du secteur : « Les travaux de rénovation du secteur Est

ont provoqué le départ de plusieurs résidents qui avaient un revenu élevé : notamment, certains propriétaires des maisons expropriées, la fermeture des boutiques et autres services commerciaux, le départ de plusieurs locataires, etc. » (Brunet, 1973b). Si Gilbert Brunet affirme se distancier de certains liens de causalité suggérés par les auteurs de l'étude, il n'en reproduit pas moins leurs propos : « La rénovation urbaine a eu pour effet de remplacer de vieilles habitations par une grande quantité de logements à loyer subventionné ». Il mentionne qu'on n'entreprendrait plus guère de relations de voisinage dans le quartier, et qu'on n'y aurait plus recours aux organismes communautaires. Dans la deuxième série d'articles, le journaliste insiste sur le fait que les responsables municipaux utilisent des verbes conjugués au conditionnel pour répondre aux problèmes soulevés par l'étude : « Cette situation serait en voie d'amélioration et la communauté qui vit dans le secteur serait sur le point de refaire surface » (Brunet, 1973d). Il rappelle la promesse faite aux citoyens d'une renaissance communautaire, mais rapporte leurs propos concernant la difficulté d'arriver à un meilleur équilibre dans la hiérarchie sociale (Brunet, 1973e).

Par la suite, *Le Droit* consacra encore plusieurs articles au dossier de la rénovation urbaine de la Basse-Ville. Nous en avons analysé plus de trente, pour la période allant de l'été 1973 à 1978, parmi lesquels les deux séries d'articles évoquées plus haut, mais aussi quatre éditoriaux et quatre « analyses » de Michel Gratton et de Pierre Ouimet, courriéristes municipaux. Les projets de logement (Landry, 1974; Gauthier, 1974a; Gratton, 1976a; Ouimet, 1977b), l'artère Saint-Patrick (Bergeron, 1976b; Gratton, 1976c), le centre commercial (Ouimet, 1977c), le centre communautaire et, plus largement, la reconstruction du quartier et de la vie communautaire (Gauthier, 1974b et 1975; Bergeron, 1976a) sont les principaux sujets abordés. Les relations avec les autorités municipales sont à nouveau à l'ordre du jour. On reproche toujours aux élus et aux fonctionnaires de faire la sourde oreille devant les demandes des citoyens, leurs décisions unilatérales, voire leur mutisme (Degarie-Degani, 1974; Gratton, 1976b). Le ton est toutefois moins virulent que durant la période précédente, à cause sans doute de l'ouverture de la Ville à la participation des citoyens dans la révision du plan de rénovation. Michel Gratton reconnaît d'ailleurs sans ambages cette évolution dans la position de l'administration municipale (1977). Toutefois, la déception et l'amertume ont remplacé l'appel à la mobilisation. L'engagement du *Droit*

se fait maintenant plus visible : les journalistes prennent plus librement la parole sur la rénovation urbaine, agissant comme de véritables acteurs dans le dossier⁷. S'ils consultent toujours les mêmes sources – le maire et les conseillers municipaux, les urbanistes, le Comité du réveil de la Basse-Ville –, ils n'hésitent plus à les critiquer, le contenu « éditorial » étant de plus en plus présent dans leurs articles.

Le dossier controversé du Patro fera couler beaucoup d'encre en 1973. Pour cette année seulement, une dizaine d'articles lui seront consacrés à la une ou dans des textes accompagnés de photos, parmi lesquels trois éditoriaux. En mars 1974 et mars 1975, deux importants reportages occuperont plusieurs pages du journal (Lemery, 1974a et 1974b; Timmerman, 1975). Le torchon brûle entre la direction du Patro et le diocèse d'Ottawa, qui possède les édifices où loge l'organisme communautaire depuis sa création 15 ans plus tôt par la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul. Or le diocèse refuse de remettre au Patro la somme que lui a versée la Ville pour l'expropriation de ses édifices, rue Saint-Patrick. *Le Droit* fait grand état de la querelle, citant les propos de l'un et de l'autre, au grand dam de l'archevêque d'Ottawa, M^{gr} Joseph-Aurèle Plourde, qui, comme le maire l'avait fait quelques années plus tôt, déplore que la voix des journaux ait été préférée à celle du dialogue (Guibord, 1973a, 1973b et 1973c; Martel, 1973; Landry, 1973b). Pris entre l'arbre et l'écorce, le quotidien tente toutefois d'ouvrir le débat dans un éditorial publié le 24 mars : « Si le Patro fait face aujourd'hui à des difficultés financières, il les doit à la rénovation urbaine et il serait injuste de lui faire porter et de faire porter à la Corporation épiscopale un fardeau plus lourd que celui qui écrase l'un et l'autre présentement. La municipalité doit prendre à sa charge l'excédent de poids » (Gingras, 1973a). Le message aura visiblement été entendu, car une entente est ratifiée : la Ville d'Ottawa assumera la coordination et la construction d'un centre communautaire qui abritera le Patro gratuitement pendant 10 ans (Tremblay, 1973). Pierre Tremblay, qui signe l'éditorial, attribue le règlement du conflit au maire Benoit, tout en concluant que si d'aucuns voient dans la future construction un certain opportunisme de la

⁷ C'est la thèse que nous défendons dans la communication que nous avons livrée en mars 2013, lors du colloque *Les médias et la francophonie canadienne : Quel passé? Quel présent? Quel avenir?*, organisé par le CRCCF de l'Université d'Ottawa. Le présent article s'inspire de cette communication, intitulée « *Le Droit* face à la rénovation urbaine de la Basse-Ville d'Ottawa : de simple spectateur à véritable acteur ».

municipalité, il préfère « croire qu'il s'agit d'une véritable préoccupation du mieux-être pour la population du quartier ».

Les critiques du *Droit* envers la réalisation du projet de rénovation urbaine se feront dès lors de plus en plus acerbes. Elles sont à peine voilées dans la plupart des articles publiés par le journal sur l'un ou l'autre aspect du projet. La question du logement s'y prête plus particulièrement. « Si c'était à recommencer, construirait-on encore les deux tours? », se demande Michel Gratton, dans une analyse parue le 24 janvier 1976 (1976a). Remarquant que très peu de résidents de la Basse-Ville se sont installés dans les deux tours nouvellement construites « dans le fameux Bloc D »⁸, le journaliste critique sans réserve les choix architecturaux de la Ville : les appartements de ces tours de béton d'une autre époque ne se prêtent pas à l'accueil de familles. Il relève aussi le fait que les promesses d'y assurer un certain équilibre entre les logements subventionnés et ceux qui ne le sont pas n'ont pas été tenues, au grand regret des citoyens. Dans ce texte particulièrement incisif, il reprend les propos de l'un des urbanistes de la Ville d'Ottawa, considérant que « la meilleure chose à faire avec cet édifice-là, ce serait de le raser au sol ».

Le litige qui oppose la Ville et les citoyens à propos d'un projet de construction de quelque 120 unités de logement fournit un autre exemple des prises de position du *Droit* dans le dossier. Forts d'une expertise développée grâce aux coopératives Beausoleil et Brébeuf, les citoyens refusent en effet que le projet soit confié à la Société de logement à but non lucratif d'Ottawa plutôt qu'à une coopérative dont ils seraient responsables. Michel Gratton publie le 25 juin 1977 une analyse sur cet enjeu, fustigeant l'intention de la Ville de « faire vite » pour « atteindre ses objectifs, fixés arbitrairement » (Gratton, 1977). « Devra-t-on pour cela sacrifier l'avenir d'une communauté qui désire prendre son destin en main? », s'inquiète le journaliste. Publié le même jour, un éditorial signé Guy Lacombe prend nettement le parti du Comité du réveil de la Basse-Ville dans ce dossier, en concluant : « La Basse-Ville a déjà assez souffert depuis une dizaine d'années de décisions maladroites du conseil de ville sans qu'il soit nécessaire de détériorer davantage la situation » (Lacombe, 1977). Clinton Archibald prendra à son tour la plume un mois plus tard dans un éditorial, invitant les uns et les autres au dialogue (1977). La

⁸ On se rappellera que le quartier a été divisé en blocs pour les fins de la rénovation urbaine.

réalisation du pont Saint-Patrick, évoquée dans le bilan que fait Michel Gratton des dossiers traités par l'Hôtel de ville d'Ottawa au cours de l'année 1976, essuie des commentaires négatifs (1976c) : ses six voies ne feront qu'encourager l'élargissement subséquent de la rue Saint-Patrick, qui ne compte que quatre voies, ce que la Basse-Ville, « déjà massacrée par les démolitions des années 60 », ne souhaite absolument pas. À mots à peine couverts, plusieurs articles font ainsi allusion à l'échec cuisant qu'a été le projet.

Les journalistes du Droit s'expriment quelquefois de manière encore plus directe. Un article publié le 28 mars 1977 a attiré notre attention à cet égard. Dans ce texte intitulé « La Basse-Ville 1976 : Ottawa a son village fantôme : une scène du Far West en plein milieu de la capitale nationale » et illustré par des photos on ne peut plus évocatrices de la désolation du paysage, l'auteur de l'article s'interroge sur le destin d'une trentaine de maisons placardées, pour certaines expropriées, pour d'autres visiblement abandonnées par leurs propriétaires (*Le Droit*, 1977). La rédaction de l'article ne semble liée à aucun événement particulier qui aurait marqué l'actualité dans les jours qui précèdent, à aucune intervention de l'un ou l'autre des protagonistes dont le journal relate habituellement les propos et les interventions. Comme si *Le Droit* n'avait plus besoin d'incitatifs pour prendre la parole dans le dossier et qu'il agissait de son propre chef.

Conclusion

Dans l'ouvrage collectif dirigé par Sandrine Lévêque et Denis Ruellan (2010), plusieurs auteurs s'interrogent sur la tension, inhérente à la pratique journalistique, entre engagement et distanciation. Ils montrent, par de nombreux exemples puisés à travers le monde, l'ambivalence dans laquelle se trouvent les journalistes, tiraillés entre un journalisme qui se veut « libre de toutes attaches, rapporteur des faits bruts et de la réalité » et celui qui se proclame « auxiliaire de la démocratie, défendant un projet de société, bref un journalisme de combat, chargé d'éclairer le peuple y compris en défendant ses propres idées ». Cette question de la frontière entre objectivité et militantisme constitue un sujet d'analyse récurrent. En effet, de nombreuses études se sont penchées sur le rapport qu'entretiennent les journalistes avec leurs sources d'information, sur la fabrication de l'actualité et la promotion de certains événements : le journalisme est ainsi considéré tantôt comme un moyen de diffuser

l'information de façon neutre, un simple miroir de la vie sociale, un médiateur objectif exposant l'opinion publique, tantôt comme un instrument idéologique qui verse dans la propagande, voire le prosélytisme (Gilbert et Brosseau, 2002).

Ce dilemme entre engagement et mise à distance constitue un défi encore plus aigu pour les journalistes œuvrant en milieu minoritaire, par exemple, dans les communautés francophones du Canada anglais. Dans un débat intitulé « Indépendance, engagement et journalisme », Pierre Sormany, journaliste à Radio-Canada, affirmait qu'il était difficile de faire preuve d'objectivité dans une situation minoritaire : « C'est très difficile de choisir des faits », quand on se rend compte que « la grille d'analyse d'une minorité est [...] forcément biaisée » (Van Vliet, 2013). Cette idée vient conforter la thèse de nombreux auteurs qui avancent que le journalisme en milieu minoritaire francophone au Canada est inéluctablement un journalisme engagé, où le devoir moral de soutien à la minorité implique souvent de se positionner en marge des canons déontologiques.

Si le journalisme franco-ontarien a souvent donné lieu à ce qu'Ignacio Ramonet (1999) appelle, dans son fameux livre *La Tyrannie de la communication*, le « journalisme de révérence », à savoir un journalisme trop partisan, il semble qu'il n'en ait pas toujours été ainsi dans le chapitre de l'aménagement. Le positionnement initial du *Droit* dans le dossier de la rénovation urbaine de l'est de la Basse-Ville s'est parfois écarté de cette règle. En effet, au moment de l'annonce du projet en 1966, *Le Droit* a affiché un enthousiasme débordant, endossant presque tous les arguments de la municipalité, qui présentait ce projet urbanistique comme une opération de modernisation et d'embellissement du centre-ville d'Ottawa et une nécessité au nom de la salubrité. Si le projet a bénéficié au départ d'un engouement certain, voire d'une véritable euphorie, il faudra attendre plusieurs années, lorsqu'une grande partie du plan aura été réalisée, pour assister à un revirement dans la position du *Droit*. Ce changement d'attitude est toutefois apparu graduellement. C'est à partir de la deuxième année du projet (qui coïncide avec la mise sur pied du Comité du réveil de la Basse-Ville par des citoyens engagés, qui deviendront des interlocuteurs précieux pour les journalistes), que *Le Droit* a commencé à se montrer beaucoup plus critique. Le discours de mobilisation, largement aligné sur celui des citoyens exaspérés, portera moins sur le contenu du projet – sa dimension matérielle –, que sur la manière de faire – sa dimension procédurale. Le journal reprochera

alors aux responsables le manque de consultation publique, les décisions hâtives ne faisant pas l'objet d'un débat démocratique local en amont ainsi que l'occultation des revendications citoyennes. Si les années 1970 sont marquées par l'essoufflement de la mobilisation citoyenne, elles constitueront pour les journalistes du *Droit* le moment d'une prise de position radicale face à un lourd bilan sur le plan social, économique et morphologique : diminution de la population d'origine et remplacement par une population largement locataire, chômage, vieillissement, anglicisation, disparition des liens communautaires, déstructuration du tissu urbain.

Ainsi, une fois passée l'euphorie de la rénovation, on assiste au retour du militantisme en faveur de la minorité francophone. Ce basculement peut être attribué à la perte de confiance à l'endroit de la Ville d'Ottawa, qui a commis plusieurs faux pas. Cependant, comme nous l'avons évoqué en introduction, d'autres facteurs, qui relèvent davantage de la pratique journalistique que des réalités du terrain, ont concouru à tempérer l'enthousiasme du *Droit* dans le dossier de la rénovation urbaine de la Basse-Ville. Les revers d'opinion du journal traduisent en fait le manque d'expertise des journalistes et leur méconnaissance, à l'époque, des enjeux propres à l'aménagement urbain. L'épisode de la rénovation de la Basse-Ville peut ainsi être considéré comme la mise à l'essai d'un nouveau type de journalisme : un journalisme engagé socialement dans la planification urbaine, plus connu dans le monde anglo-saxon sous le concept d'*advocacy planning*. Les leçons tirées de cette expérience auront des effets durables puisque, lorsque la ville envisagera au cours des années suivantes d'autres transformations dans les milieux francophones de la capitale fédérale (tels que la Côte-de-Sable, l'est et l'ouest de la Basse-Ville, Vanier, ou encore les plaines LeBreton), *Le Droit* se posera immédiatement en ardent défenseur du patrimoine matériel et immatériel des francophones (Ramirez et Benali, 2012 ; Benali, 2013a et 2013b). Fort des connaissances acquises lors de l'expérience de rénovation de la Basse-Ville, le journal deviendra un acteur essentiel dans le domaine de l'aménagement urbain, faisant preuve d'une connaissance approfondie des tenants et aboutissants des projets urbanistiques. Le chapitre de la rénovation de la Basse-Ville a ainsi constitué un moment charnière dans l'histoire du *Droit*, où les incertitudes et la confusion initiales en matière d'urbanisme ont fait place à une certaine détermination dans les positions exprimées par les journalistes, forts d'une nouvelle expertise.

BIBLIOGRAPHIE

Journal : *Le Droit*

- (1966a). « Rénovation de la Basse-Ville : un manque de dialogue entre deux commissions », 5 juillet, p. 1.
- (1966b). « Prêt à construire une école dans la Basse-Ville », 6 juillet, p. 1.
- (1967a). « À la suite de la rénovation urbaine : aide accrue de l'Ontario aux proprios déplacés », 11 septembre, p. 1-2.
- (1967b). « De la place pour tout le monde dans la Basse-Ville », 19 octobre, p. 1.
- (1967c). « Le réaménagement urbain : la Basse-Ville sera dotée d'une école polyvalente », 20 octobre, p. 1.
- (1968a). « Promesse d'avenir pour le secteur commercial de la rue Rideau : un premier gratte-ciel va s'élever dans la Basse-Ville d'Ottawa », 3 mai, p. 4.
- (1968b). « Un rendez-vous important : toute la Basse-Ville doit être là! », 28 novembre, p. 1.
- (1968c). « Un bombardement de questions : la rénovation urbaine de la Basse-Ville cause de très grandes préoccupations », 29 novembre, p. 4 et 11.
- (1973a). « "Finie la rénovation urbaine avec des bulldozers" – Benoit », 3 avril, p. 1.
- (1973b). « Rénovation dans la Basse-Ville : les citoyens mettent en doute la logique du maire Benoit », 26 avril, p. 5.
- (1977). « La Basse-Ville 1976 : Ottawa a son village fantôme : une scène du Far West en plein milieu de la capitale nationale », 28 mars, p. 8.
- ARCHIBALD, Clinton (1977). « Coopérative ou cooptation? », 27 juillet, p. 6.
- BÉLAND, Guy (1967). « Le conseiller Jules Morin en a par-dessus la tête du Service de l'urbanisme », 6 septembre, p. 4.
- BÉLAND, Guy (1968a). « Le quartier By demeurera-t-il français? », sous la rubrique « Question du jour », 27 janvier, p. 14.
- BÉLAND, Guy (1968b). « La rénovation urbaine : travaux dès cet été », 12 mars, p. 4.
- BÉLAND, Guy (1968c). « Inquiétudes de M^{sr} C. A. Demers : la Basse-Ville perdra-t-elle son caractère français? », 14 mars, p. 1.
- BÉLAND, Guy (1968d). « Réaménagement de la Basse-Ville : dépense de 9 786,800 \$ pour la première phase », 19 mars, p. 1.
- BÉLAND, Guy (1969a). « Le réaménagement de la Basse-Ville (1) : rien ne bouge encore... après trois ans », 31 mars, p. 1.
- BÉLAND, Guy (1969b). « Le réaménagement de la Basse-Ville (2) : le gros problème : les communications », 1^{er} avril, p. 1.

- BÉLAND, Guy (1969c). « Le réaménagement de la Basse-Ville (3) : une non-participation de la masse! », 2 avril, p. 1.
- BÉLAND, Guy (1969d). « Le réaménagement de la Basse-Ville (4) : malgré tout... une belle expérience », 3 avril, p. 1.
- BÉLAND, Guy (1969e). « Accord du Conseil à la rénovation de la Basse-Ville », 9 avril, p. 1.
- BÉLAND, Guy (1970). « Les gens de la Basse-Ville savent ce qu'ils veulent : "une [sic] aréna, oui, mais pas chez nous" », 13 novembre, p. 1-2.
- BÉLAND, Guy (1971). « Soirée d'information sur le centre communautaire : quand les gens de la Basse-Ville rencontrent des hommes politiques », 1^{er} octobre, p. 11.
- BERGERON, Pierre (1976a). « Le Conseil adopte le plan de réaménagement de la Basse-Ville Est », 3 février, p. 4.
- BERGERON, Pierre (1976b). « Le pont St. Patrick : six voies », 10 juin, p. 1.
- BERNIER, Gérard (1966a). « Le réaménagement de "By" », 23 mars, p. 6.
- BERNIER, Gérard (1966b). « La revalorisation de "By" », 25 mars, p. 6.
- BERNIER, Gérard (1966c). « À la population de "By" », 20 juin, p. 6.
- BRUNET, Gilbert (1973a). « Qui est le résidant de la Basse-Ville? (1) », 25 septembre, p. 3.
- BRUNET, Gilbert (1973b). « Qui est le résidant de la Basse-Ville? (2) : la Basse-Ville se vide et s'anglicise », 26 septembre, p. 3.
- BRUNET, Gilbert (1973c). « Qui est le résidant de la Basse-Ville? (3) : une vie communautaire diminuée », 27 septembre, p. 3.
- BRUNET, Gilbert (1973d). « La Basse-Ville au creux de la vague (1) : Benoit et Greenberg promettent une renaissance », 23 octobre, p. 5.
- BRUNET, Gilbert (1973e). « La Basse-Ville au creux de la vague (2) : depuis la rénovation, la Basse-Ville s'anglicise », 23 octobre, p. 6.
- DEGARIE-DEGANI, Reine (1974). « Basse-Ville : les fonctionnaires ne sont pas les interlocuteurs désirés », 25 janvier, p. 5.
- DEMERS, Edgar (1972). « La coopérative d'habitation parc Beausoleil : un projet original pour les citoyens de la Basse-Ville », 30 juin, p. 13.
- DUGAS, Norman (1972). « La Ville d'Ottawa a-t-elle failli à ses obligations? », 17 janvier, p. 3.
- GAUTHIER, Claude (1974a). « La Basse-Ville Est devra devenir un quartier de maisons de rapport », 7 décembre, p. 3.
- GAUTHIER, Claude (1974b). « Basse-Ville Est : les citoyens reprennent en main le plan de rénovation », 13 décembre, p. 3.
- GAUTHIER, Claude (1975). « Basse-Ville : le plan d'aménagement est approuvé », 16 décembre, p. 5.
- GINGRAS, Marcel (1968a). « La Basse-Ville d'Ottawa et les francophones », 19 mars, p. 6.
- GINGRAS, Marcel (1968b). « La rénovation de la Basse-Ville », 1^{er} juin, p. 6.
- GINGRAS, Marcel (1972). « D'excellentes nouvelles pour la Basse-Ville », 18 septembre, p. 6.

- GINGRAS, Marcel (1973a). « Le Patro, œuvre de suppléance », 24 mars, p. 6.
- GINGRAS, Marcel (1973b). « Traiter les humains en humains », 2 avril, p. 6.
- GINGRAS, Marcel (1973c). « Une saine colère du maire Benoit », 3 avril, p. 6.
- GRATTON, Michel (1976a). « Basse-Ville : si c'était à recommencer construirait-on encore les deux tours? », 24 janvier, p. 15.
- GRATTON, Michel (1976b). « Plan de réaménagement de la Basse-Ville Est : le conseiller Bédard est furieux du mutisme de la bureaucratie municipale », 19 octobre, p. 8.
- GRATTON, Michel (1976c). « 1976 à Ottawa : plusieurs projets sont mis de l'avant et les nouveaux conseillers acquièrent de l'expérience », 27 décembre, p. 3.
- GRATTON, Michel (1977). « Basse-Ville : la chicane reprend entre la ville et les citoyens », 25 juin, p. 8.
- GUIBORD, André (1972a). « L'aréna de la Basse-Ville : sentiment de frustration chez les citoyens », 18 février, p. 3.
- GUIBORD, André (1972b). « Coopérative d'habitation du parc Beausoleil : le comité de citoyens dénonce la bureaucratie », 14 septembre, p. 3.
- GUIBORD, André (1972c). « Basse-Ville : des dédommagements peu équitables », 13 octobre, p. 5.
- GUIBORD, André (1973a). « Centre communautaire de la Basse-Ville : le conseiller Morin n'en sait pas plus long que les citoyens », 13 février, p. 2.
- GUIBORD, André (1973b). « Patro : Plourde s'en prend aux "semeurs de zizanie" », 24 mars, p. 1.
- GUIBORD, André (1973c). « Le "scandale" du Patro : attaque contre le diocèse? », 30 mars, p. 2.
- LACOMBE, Guy (1977). « Sursis à la Basse-Ville », 25 juin, p. 6.
- LANDRY, Philippe (1973a). « Dans la Basse-Ville : Benoit en a assez des "tiraillements" », 28 mars, p. 3.
- LANDRY, Philippe (1973b). « "Je ne connais pas les demandes... ils ne me les communiquent pas" – Basse-Ville : Benoit en a "plein le casque" », 31 mars, p. 5.
- LANDRY, Philippe (1974). « La rénovation prendra fin deux ans plus tôt », 4 mars, p. 3.
- LEMERY, Marthe (1974a). « En 1957, le Patro naissait dans un champ de patates », 9 mars, p. 13-14.
- LEMERY, Marthe (1974b). « Le Patro d'Ottawa : de la rénovation à la mobilisation », 9 mars, p. 15.
- LÉVESQUE, Gérard (1969). « On désire participer aux décisions : Reid sommé de rencontrer les citoyens de la Basse-Ville », 24 juillet, p. 4.
- MARTEL, Jacques (1973). « Basse-Ville : les citoyens passent à l'action », 23 mars, p. 1.
- OUMET, Pierre (1977a). « Les lenteurs et les erreurs des saltimbanques municipaux », 20 janvier, p. 3.

- OUMET, Pierre (1977b). « Projet de \$ 39 millions : début de la construction dans la Basse-Ville d'Ottawa », 28 avril, p. 11.
- OUMET, Pierre (1977c). « Centre commercial de la Basse-Ville Est : les travaux débute- raient à l'automne », 21 juillet, p. 5.
- ROCQUE, Louis (1965). « Le visage de la Basse-Ville sera entièrement transformé : un vaste projet de rénovation à l'étude pour ce secteur d'Ottawa », 4 novembre, p. 1.
- ROCQUE, Louis (1966a). « Le quartier By demeure français : Ottawa approuve en principe le projet de la Basse-Ville », 22 mars, p. 1.
- ROCQUE, Louis (1966b). « La rénovation urbaine : la population du quartier By est fortement déçue », 15 juin, p. 1.
- ROCQUE, Louis (1966c). « La rénovation urbaine : le maire d'Ottawa rencontre les citoyens du quartier By », 16 juin, p. 1.
- ROCQUE, Louis (1967). « La rénovation urbaine débutera incessamment dans la Basse- Ville », 7 avril, p. 1-2.
- ROCQUE, Louis (1969). « Prudence dans les expropriations », 13 mars, p. 6.
- TIMMERMAN, Darquise (1975). « Le Patro pour toute la famille », 29 mars, p. 19.
- TREMBLAY, Pierre (1973). « Le Patro, carré Anglesea », 19 décembre, p. 6.

Livres et articles

- BEAUCHAMP, Michel, et Thierry WATINE (dir.) (2006). *Médias et milieux francophones*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- BENALI, Kenza (2013a). « La densification urbaine dans le quartier Vanier : germe d'un renouveau urbain ou menace pour le dernier îlot francophone de la capitale canadienne? », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 57, n° 160 (avril), p. 41-68.
- BENALI, Kenza (2013b). « Le réaménagement des plaines LeBreton : une occasion de "rendre justice" à la communauté francophone d'Ottawa? » *Recherches sociogra- phiques*, vol. 54, n° 1 (janvier-avril), p. 29-57.
- BERNIER, Marc-François (2010). « Les enjeux éthiques du journalisme en milieu minoritaire au Canada », Colloque *Les journalistes : réalités plurielles, éthique commune?*, Université d'Ottawa, 8 mai.
- BONIN, Normand, et al. (1977). *La Basse-Ville Ouest c'était...*, CRCCF, Brochure MRT 01-CRC 1977-13.
- CORRIVEAU, Claire (1998). *Pratiques journalistiques en milieu minoritaire : le cas du Manitoba francophone*, thèse de maîtrise, Québec, Université Laval.
- FABRIS, Papillon, et Michel BEAUCHAMP (2002). « La pratique du journalisme en milieu minoritaire canadien : le cas de l'Ontario français », *Les Cahiers du journalisme*, n° 10 (printemps-été), p. 156-181.
- GILBERT, Anne, et Marc BROSSEAU (2002). « Le journal, acteur urbain? *Le Droit* et la vocation du centre de Hull », *Recherches sociographiques*, vol. 43, n° 3 (septembre- décembre), p. 517-548.

- LÉVÊQUE, Sandrine, et Denis RUELLAN (dir.) (2010). *Journalistes engagés*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- RAMIREZ, Caroline, et Kenza BENALI (2012). « Les luttes patrimoniales à l'heure de la densification urbaine : le cas de la Basse-Ville Est d'Ottawa », *Canadian Journal of Urban Research = Revue canadienne de recherche urbaine*, vol. 21, n° 1, p. 109-150.
- RAMONET, Ignacio (1999). *La Tyrannie de la communication*, Paris, Éditions Galilée.
- VAN VLIET, Simon (2013). « Un débat à poursuivre : indépendance, engagement et journalisme », *Ensemble*, 27 mars, [En ligne], [<http://www.journalensemble.coop/article/2013/03/ind-ependance-engagement-et-journalisme-un-d-bat-poursuivre/366>] (27 juillet 2013).
- WATINE, Thierry (1993). *Pratiques journalistiques en milieu minoritaire : la sélection et la mise en valeur des nouvelles en Acadie*, thèse de doctorat, Lille, Université de Lille III.